



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SERIGNAC  
46700**

**Séance du 02 JUIN 2015**

ARRIVÉ le :

03 JUIL. 2015

PREFECTURE DU LOT

L'an deux mille quinze et le deux juin à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de : MOURGUES Joël, Maire

Date de la convocation : 29/05/2015

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents : AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, CANDELON Jean-Claude, VILLAIN Liliane, GIRAUDEAU Evelyne, MOUNEY Christophe, VAN GILS Yan.

Représentés : VIGOUROUX Olivier

Absents : NOUBEL Jean-Luc, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Secrétaire : AUBER Cécile

**Objet : DELIBERATION POUR LA CREATION ET L'ADHESION  
AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GRAND QUERCY**

**Ci-après désigné PETR grand Quercy**

Exposé des motifs :

- La loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) adoptée en janvier 2014 a instauré les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Ceux-ci vont être amenés à remplacer les Pays.

Le PETR est constitué au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, sa création est décidée par délibérations concordantes des EPCI qui le composent.

